



**FAITES
DE LA
SOUPE!**

Règlement du concours “Histoires de soupes !”

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé à l'initiative de l'association Les Sens Du Goût, dans le cadre de sa campagne annuelle “Faites de la Soupe !”. Soutenue depuis 2019 par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et grandement diffusée par le Rectorat de Lille, la campagne a pour objectifs d'encourager la cuisine avec les enfants, de construire des liens entre les acteurs de l'éducation, de véhiculer la convivialité et le plaisir de manger.

Cette année, nous proposons aux enfants un concours lors duquel ils peuvent soumettre leurs histoires. L'une d'entre elles sera choisie pour être **le FIL ROUGE de l'édition 2024 et sera mise en ligne sur www.faitesdelasoupe.fr**

Les histoires imaginées porteront les valeurs suivantes :

CONVIVIALITÉ - GOURMANDISE - PLAISIR - RIGOLADE - SOUPE - CUISINER
ENSEMBLE - FAIT MAISON - ALIMENTATION DURABLE

Art.2 : A qui s'adresse le concours ?

Le concours est ouvert à tous les établissements accueillant des enfants de **5 à 15 ans** (*écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, collèges, bibliothèques...*) implantés en région Hauts-de-France.

Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Une seule histoire sera acceptée par groupe ou classe participant.e.

Art. 3 : Conditions de participation - Texte et illustrations

Taille du texte : 1 page maximum - en police 12

Format du fichier texte : Word ou Open Office - Il est important qu'il soit éditable.

Il est possible d'ajouter 2 ou 3 illustrations MAXIMUM (en plus de votre histoire) au format .jpg, .jpeg, .png (minimum 500 Ko et maximum 1 Mo par fichier).

Le fichier texte et les fichiers images doivent être distincts.

La technique est libre pour le texte (histoire, BD, poème, chanson...) ainsi que pour les illustrations (peinture, feutre, crayons, collages, photos*...).

**Hors photo d'enfants*

Art. 4 : Réception des histoires

Les candidatures sont à envoyer **avant le 29 février 2024** accompagnées de la fiche de bord (Cf. Annexe 1) à l'adresse mail suivante : **communication@lessensdugout.fr**



**FAITES
DE LA
SOUPE!**

Art. 5 : Le jury et le prix décerné

Le jury est composé de 3 à 5 représentants émanant de différentes structures et de divers horizons. Chacune des histoires sera lue et appréciée selon les critères suivants :

- * les valeurs décrites dans l'art.1
- * la construction de l'histoire
- * la créativité dans le texte et les illustrations
- * le respect des règles de mise en page citées dans l'art.3

Les auteurs (groupe ou classe) de l'histoire sélectionnée remporteront deux ateliers avec un.e artiste, afin de retravailler le texte et de concevoir les illustrations qui l'accompagneront. Le jury se réunira courant du mois d'avril 2024. Suite aux délibérations, les gagnants seront contactés de manière à caler les 2 dates d'atelier courant mai et juin 2024.

Les autres participants au concours verront leurs histoires apparaître dans un recueil d'histoires qui sera disponible en ligne lors de la prochaine campagne "Faites de la Soupe !".

Art. 6 : Droits d'auteur

En participant, vous autorisez l'association Les Sens du Goût, à titre gracieux, à communiquer au public, par extrait ou en totalité, par le biais de ses outils numériques (site internet, réseaux sociaux, mail), les histoires et les illustrations envoyées et cela uniquement à des fins non commerciales.

De son côté, l'association Les Sens du Goût s'engage à faire apparaître le nom de la structure éducative ainsi que le niveau de la classe (ou le nom du groupe) sur le document public.

Art. 7 : Engagement de la structure gagnante

La structure gagnante accepte d'accueillir, dans ses locaux, **les deux ateliers**. Les gagnants acceptent qu'à cette occasion, leur travail soit retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...) pour devenir un outil pédagogique au service de la prochaine campagne "Faites de la Soupe !".

Art. 8 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 9 : Organisateur du concours

Association Les Sens du Goût
7 Rue Georges V, 59530 Le Quesnoy



**FAITES
DE LA
SOUPE!**

ANNEXE 1.

FICHE DE BORD

A transmettre obligatoirement avec le fichier texte de l'histoire et les illustrations.

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom du groupe
ou Niveau de la classe : _____

Nombre d'enfants : _____

Nom et prénom
de l'adulte initiateur : _____

Son adresse e-mail : _____

Les coordonnées mentionnées sont utilisées uniquement pour vous contacter, si besoin, dans le cadre du concours "Histoires de soupe.s !".